

<https://www.aefinfo.fr/depeche/692070>

✍ Elise Le Berre

🕒 8 min read

Pap Ndiaye demande aux recteurs de créer une instance de dialogue pour améliorer la mixité sociale et scolaire de 20 %

Le ministre de l'Éducation nationale a demandé le 11 mai 2023 aux recteurs de créer une instance académique associant collectivités, parents d'élèves et rectorats, visant à réduire les différences de recrutement social entre établissements de 20 %. Selon les informations recueillies par AEF info, cette commission devra établir une feuille de route et évaluer les mesures mises en place. Pap Ndiaye a aussi rappelé les leviers (sectorisation, binômes de collèges, sections d'excellence) pour accroître la mixité dans les établissements scolaires. L'accord avec le privé est reporté.



Les rectorats devront installer une instance de concertation avant l'été pour augmenter la mixité dans les établissements scolaires. MaxPPP

Attendues depuis le mois de novembre dernier, les annonces pour améliorer la mixité sociale et scolaire, dont Pap Ndiaye a fait l'une des "priorités" de son mandat, devaient avoir lieu ce 11 mai 2023, avait annoncé le ministère. C'est finalement lors d'une réunion avec les DASEN et les recteurs que Pap Ndiaye a présenté une "boîte à outils" destinée à accroître la mixité sociale dans les établissements publics, sans détailler à la presse les mesures.

Une instance académique pour "améliorer la mixité de 20 %"

Selon les informations recueillies par AEF info, pour améliorer la mixité sociale dans les établissements publics, le ministre a fixé ce jeudi aux recteurs un objectif : réduire les écarts entre établissements publics de 20 %. Pour cela, le ministère va s'appuyer sur les IPS des lycées et des collèges, alors que, selon les données de la Depp, des écarts importants existent selon le secteur d'enseignement ([lire sur AEF info](#)) :

- 90 % des collèges en REP+ ont un IPS inférieur à 83,
- 90 % des collèges du secteur public hors éducation prioritaire ont un IPS supérieur à 91,
- 90 % des collèges du secteur privé ont un IPS supérieur à 101.

Pour ce faire, le ministre propose aux recteurs une "boîte à outils" pour améliorer la mixité sociale et scolaire, et leur demande de créer, avant l'été, une commission paritaire dans chaque académie, qui associera les rectorats, les collectivités, ou encore les parents d'élèves. Celle-ci devra définir les modalités pour atteindre l'objectif de réduction des écarts de 20 % d'ici quatre ans, et mettre en place les mesures pour améliorer la mixité sociale et scolaire, suivre leur application et les évaluer.

Comment suivre l'évolution de la mixité sociale ?

Le MEN précise suivre la progression de la mixité sociale "grâce à un indicateur statistique, l'indice de ségrégation sociale 'R 2', qui est calculé à partir des IPS".

Cet indice de ségrégation sociale "vaut 0 % quand tous les établissements ont le même profil social, c'est-à-dire le même IPS : la mixité est alors maximale. Il se rapproche de 100 % en cas de forte ségrégation sociale entre établissements et quand il n'y a aucune diversité sociale à l'intérieur de chaque établissement, tous les élèves d'un même établissement ont le même IPS", précise le MEN. Qui ajoute : "L'intérêt de cet indice, c'est qu'il est calculé avec des données publiques, qu'il peut être calculé sur différents territoires et permet d'objectiver mais aussi de suivre des politiques publiques de façon transparente".

Le ministre a rappelé aux recteurs les différents "leviers" pour favoriser la mixité ([lire sur AEF info](#)).

Agir sur la sectorisation. Le ministre incite à s'inspirer de l'exemple des académies de Paris et de Toulouse. À Paris, la réforme de Affelnet a fait progresser la mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens, a révélé une étude de l'Institut de politiques publiques ([lire sur AEF info](#)). Et l'expérimentation menée en Haute-Garonne, qui consiste à fermer progressivement des collèges non mixtes et défavorisés socialement, pour rediriger les élèves vers des établissements favorisés du centre-ville de Toulouse, présente pour l'instant un bilan "positif", selon le Dasen de la Haute-Garonne ([lire sur AEF info](#), [ici](#) et [là](#)). Selon une note de la Depp, les collèges en REP+ sont les moins hétérogènes socialement ([lire sur AEF info](#)).

La création de sections d'excellences, notamment des sections internationales, dans les collèges et lycées défavorisés, comme l'avait annoncé le ministre en février dernier ([lire sur AEF info](#)). Certains acteurs sont plutôt critiques quant à cette mesure, à l'instar du [Cna](#), qui considère que cela ne "garantit pas de réelle mixité" ([lire sur AEF info](#)).

Des binômes de collèges sont aussi envisagés, pour "rapprocher les populations scolaires de collèges proches géographiquement mais contrastés socialement", comme cela a été fait dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

La carte de l'éducation prioritaire doit aussi être revue pour la rentrée 2024.

La signature d'un protocole avec le privé, contesté par certains acteurs, est reportée

Parmi les autres pistes esquissées par Pap Ndiaye pour favoriser la mixité sociale et scolaire, figure la contribution de l'enseignement privé sous contrat.

Mais la signature du protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation nationale et l'enseignement privé sous contrat ([lire sur AEF info](#)) est pour l'instant reportée. Selon le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme, qui s'exprime ce jour dans le journal [La Croix](#), "peu d'objectifs chiffrés devraient figurer" dans cet accord, et "ni les quotas, ni la sectorisation ou le système d'affectation ne devraient être remis en cause".

Pour inciter l'enseignement privé sous contrat à accueillir davantage d'élèves boursiers, il est notamment envisagé de faire bénéficier les familles d'élèves des mêmes aides que celles qu'elles percevraient dans le public, avec l'aide financière des collectivités locales, par exemple pour la cantine.

Selon *La Croix*, des discussions devraient aussi avoir lieu entre le ministère et les rectorats, pour "permettre aux établissements privés d'ouvrir davantage de classes adaptées aux élèves en difficulté ou souffrant de handicap, ainsi que des antennes dans les quartiers défavorisés", détaille le journal.

Enfin, l'enseignement catholique devrait aussi "s'engager à répartir les moyens d'enseignement que lui alloue l'État en fonction du profil social des établissements ou de leurs efforts en matière de mixité". Une "base de données doit rendre accessible l'information sur les coûts de scolarité et les aides possibles" et les établissements "seront incités à généraliser la pratique de la modulation des contributions familiales pour que les frais de scolarité varient selon les revenus des parents".

Pour évaluer ces actions, le recteur et les responsables académiques de l'enseignement catholique se réuniront "tous les ans, aux niveaux local et national", afin de tirer un "bilan".

L'idée de faire contribuer le privé à l'effort de mixité rencontre l'opposition de certains parlementaires, à l'instar du président du Sénat, Gérard Larcher, qui a notamment [interpellé](#) Pap Ndiaye sur ce sujet, le mettant en garde contre le retour d'une "guerre scolaire", en référence au projet de loi Savary de 1984. À l'inverse, le député Pierre Ouzoulias ([CRCE](#)) a déposé une proposition de loi visant à "autoriser la puissance

publique à conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale et scolaire" ([lire sur AEF info](#)). D'après une note de la Depp, l'IPS moyen des collégiens du secteur privé sous contrat est "nettement supérieur à celui des collégiens du secteur public" : 121 pour les premiers, contre 101 pour les seconds.

Generated with Reader Mode